La noblesse française

La question de la noblesse française et des titres est toute d'actualité en ce moment. On vient d'en parler beaucoup à la suite d'une curieuse étude du vicomte de Royer sur les usurpations de titres et les incessantes créations plus ou moins nobiliaires que notre chancellerie sanctionne chaque année. Cette question de la noblesse peut avoir son importance, à une époque où la démocratie monte. Rencontrera-t-elle sur son chemin la barrière d'une aristocratie compacte et sérieuse ? Il paraît que non ; et que sur les 45,000 familles qu'on croit nobles, il n'y en a que 450 dont les titres soient authentiques.

Si donc le gouvernement s'avisait tout à coup, comme Louis XIV, d'obliger les porteurs de titres à les justifier par pièces concluantes, nous aurions, au même jour, cent mille ducs, comtes, vicomtes, marquis ou simples barons, rentrés dans les cadres de la bourgeoisie. Quant à la particule, il n'en faut même pas parler. Tout le monde l'adopte, et si les règlements, ici aussi, se montraient sévères, elle deviendrait aussi rare que les vrais titres. A vrai dire, il faut convenir que ce n'est pas un ridicule exclusivement parisien. Les étrangers sont plus prompts encore, dans Paris, et plus cyniques à adopter la particule ou un titre. Les ambassades sont bien renseignées là-dessus.

Les Italiens, les Russes, se fixant à Paris, prennent tout de suite un nom nobiliaire ou modifient le leur dans ce sens. C'est une manie contagieuse, très curieuse. Les Belges eux-mêmes y cèdent. Un tel qui possède un nom très roturier s'est acquis un titre de comte quelconque, qu'il porte de façon ostentatoire. C'était déjà le cas du chanteur Raepsaet, devenu l'époux de la richissime Mme Singer, veuve du constructeur des machines à coudre et qui s'affubla du lourd titre de duc de Campocelice.

Beaucoup des Belges résidant à Paris, font de même, comme les autres étrangers d'ailleurs et comme les Français eux-mêmes : vite un titre, des armoiries, un blason pour cacheter ses lettres ; ou, du moins, une particule. Et cela va depuis les femmes galantes en vue — et même les danseuses, prenant des noms de grandes familles ou des noms à particules en tous cas, jusqu'aux écrivains et journalistes, — en passant par tous les marchands, ceux dont Grosclaude a dit avec tant d'esprit qu'ils ont des couronnes fermées — même le dimanche. D'ailleurs, il y a des grâces d'état. La plupart finissent par croire eux-mêmes à leur noblesse. Ainsi Villemessant, le créateur du *Figaro*, avait eu soin de prendre la particule et de la faire prendre aussi par ses associés. Un seul garda son nom bourgeois ; et, bien des années après, à un mariage où ils étaient tous témoins, quand on nomma le nom roturier, M. de Villemessant se retourna avec une moue : « C'est ennuyeux », dit-il.

La facilité des pseudonymes littéraires a augmenté cette épidémie de vanités, si tant est qu'elle ne semble pas plutôt originelle chez tous les Français. Déjà Molière raillait de son temps le *Bourgeois gentilhomme*, et Augier recommença la satire dans le *Gendre de M. Poirier*. Aujourd'hui le ridicule est plus grand parce qu'il contraste avec l'étalage des mœurs démocratiques. Néanmoins, dans les pièces elles-mêmes du Théâtre français, la plupart des auteurs s'astreignent encore à cette convention de donner des titres et particules aux personnages des comédies qui, sans cela, n'intéresseraient guère. Il y a plus ! Est-ce que M. Félix Faure lui-même, quoique président de la République, n'a pas eu la toquade du blason et ne fit pas peindre des armoiries *fantaisistes* sur les panneaux de ses voitures ? D'ordinaire, on ne s'en tient pas là ; on veut des armoiries sérieuses, des titres qui dupent mieux, et plus adroitement que ce titre de comte obtenu par un financier de Cologne et que Henri Heine raillait : « *Compte* ou *compte-courant* : c'est une question d'orthographe. »

Il y a pour cela différents moyens. Cela pourrait s'intituler : *Comment on devient gentilhomme*. Il y a d'abord l'achat pur et simple d'un titre *étranger* : Le roi d'Italie, l'Espagne en accordent. Comme prix, c'est environ 50,000 francs pour le titre de marquis, 25,000 pour celui de comte, 10,000 pour celui de baron. Dans ce genre, il y a des solliciteurs imprévus parfois : le grand sculpteur Carpeaux, par exemple, qui fut des plus [illegible].

La deuxième manière de paraître gentilhomme consiste dans l'addition d'un autre nom au sien, celui d'un parent, aïeul, oncle, [illegible] [illegible]

d'une grande famille, avec qui on n'a aucun lien de parenté. N'importe : on s'y rattache. Il y a des généalogistes érudits et complaisants qui fabriquent les papiers, les parchemins qui manquent. On peut même s'adresser à des agences Tricoche et Cacolet, qui fournissent des titres, comme des décorations et des mariages.

Ah ! la Comédie humaine ! Quel angle curieux que celui-là, où la plus vaine des vanités s'agite. Il y faudrait un Balzac, ou ce Montaigne qui disait déjà avec une philosophie souriante : « Qui empesche mon palefrenier de s'appeler Pompée-le-Grand ? »

GEORGES RODENBACH.

Journal officiel

(6 octobre)

Décoration civique. — Médaille de 1re cl. à M. Deschryver, directeur des ponts et chaussées.

Corps diplomatique. — M. le comte P. van den Steen de Jehay, conseiller de légation, a été nommé conseiller de la légation de Belgique à Constantinople.

— M. De Man, secrétaire de légation de 1re classe, a été nommé secrétaire de la légation de Belgique à Belgrade.

Ecole de bienfaisance de l'Etat. — M. Frapier, père, avocat, à Namur, est nommé membre du comité d'inspection et de surveillance de l'école de bienfaisance de l'Etat, à Namur, en remplacement et pour achever le terme de M. Mineur, décédé.

Enseignement primaire. — La démission offerte par M. Résimont de ses fonctions de maître d'étude à l'école normale de l'Etat, à Couvin, est acceptée. Il est admis à faire valoir ses droits à la pension.

— M. Baubeau, maître d'étude à l'école normale de l'Etat à Huy, est nommé aux fonctions de professeur à l'école normale de l'Etat, à Couvin.

Chemins de fer de l'Etat. — M. Thill, garde, est promu au grade de chef-garde.

— Démission de son emploi de chef-garde est accordée, sur sa demande, à M. Vanreempst. Il est autorisé à faire valoir ses titres à une pension de retraite.

Revue de la Presse

Des interpellations diverses sont annoncées pour la rentrée des Chambres. Par exemple : pourquoi la loi sur la garde-civique n'est-elle pas mise à exécution ?

Elle a paru il y a plus d'un an au *Moniteur*. Des journaux libéraux bien en Cour ont affirmé que Sa Majesté arrête les... arrêtés. Ne comptez pas que cette explication du retard sans précédent subi pour l'application d'une loi sera fournie au Parlement.

La *Patrie* laisse entendre que le régime de vexations auquel Bruges est condamné depuis plus d'un an donnera lieu aussi à une interpellation :

Qui ne connaît Grouthuuse ? Il y a quelques années c'était une ruine informe. Aujourd'hui, grâce à l'édilité, c'est un merveilleux palais. Le [illegible] est caché aux yeux du public par une rangée [illegible] constructions, vouées à la démolition. [illegible] est propriétaire de toutes, excepté d'une seule. La ville demande à pouvoir l'exproprier. Alors, immédiatement, le dégagement commencerait. On attend vainement l'arrêté nécessaire. Est-ce là servir l'esthétique des villes ?

Supposez qu'il se produise, à ce sujet, une interpellation aux Chambres, au début de la session. Comment justifierait-on pareille conduite ?

Puis, la *Patrie* s'exprime ainsi, de façon quelque peu sybilline, relativement à la lettre adressée par M. le ministre des finances au conseil communal de Bruges :

On veut imposer à la ville l'exécution d'un plan déterminé. On ne nie pas, à Bruges, les mérites de ce projet. On l'a dit, on l'a écrit officiellement, dès le commencement du mois de mars. On est prêt à l'exécuter dans la mesure du possible, mais à condition de justes compensations, octroyées à différentes reprises dans d'autres localités. Pourquoi n'a-t-on pas encore dit clairement, en toutes lettres, de manière à écarter pour l'avenir toute contestation, qu'on voulait appliquer le système des compensations si largement en vigueur pour Ostende ? Il convient de ne pas perdre de vue que du chef de ces retards, la ville subit un préjudice qui s'aggrave tous les jours.

La *Patrie* conclut que « l'édilité brugeoise ne peut céder, qu'elle n'en a aucune envie, mais que si elle cédait, *elle serait balayée* ».

Confusion ridicule. — M'ame Pipelet s'imagine que le *Volksbond* de Saint-Nicolas est le comité électoral de M. Van Brussel, et elle se réjouit, par l'attitude dudit *Volksbond*, « que M. Van Brussel ne se laisse pas museler par les comparses de M. Woeste »...

M. Van Brussel est aussi étranger que M. Woeste aux actes du *Volksbond*. M. Van Brussel n'a pas eu besoin, pour arriver à la Chambre, du secours d'un comité électoral.

La Ligue démocratique et la Fédération des Cercles. — On lit dans le *Bien Public* :

Au lendemain de la revision constitutionnelle surtout, elle a rendu à notre cause un immense service en ralliant, par son organisation et par sa propagande, au parti catholique, un puissant contingent d'électeurs nouveaux sur lesquels notre ancienne organisation n'avait certainement pas la même prise ni la même action.

Faute de ce concours, nous eussions certainement risqué de n'être plus à la hauteur de la situation et de nous trouver, au milieu d'un corps électoral *décuplé*, dans une infériorité numérique désastreuse, vis-à-vis des bataillons militairement et révolutionnairement organisés du socialisme. C'est l'écueil contre lequel est venu sombrer le parti libéral. Notre devoir, comme notre intérêt, est d'accueillir en frères et en compagnons d'armes ceux qui nous l'ont fait éviter.

Nous persistons donc, pour notre part, dans la pensée unioniste, si bien formulée, il y a quelques jours, par la *Patrie*, de Bruges. Au lieu de décourager les dévouements qui s'offrent à nous, efforçons-nous de les multiplier, de les utiliser et d'amener une entente qui dissipe toutes les défiances et tous les malentendus !

La Fédération des Cercles et la Ligue démocratique ressemblent à deux machines jumelles, destinées à déployer ensemble *une force motrice catholique*, suffisante pour produire et pour maintenir une majorité gouvernementale. Découplez-les : vous aboutirez à l'instant à une déperdition notable de cette même force et vous risquez de perdre aussi, ou tout au moins de très gravement compromettre, le résultat obtenu.

NOS NOUVELLES DU VATICAN

(DE NOTRE CORRESPONDANT)

[illegible]